



« VALLEE DU LYS »



« VALLEE DU LYS »

DIMANCHE 15 SEPTEMBRE

4ème

RALLYE PIQUE-NIQUE FAMILIAL*

« ENTRE INDRE ET CHER »

- Découvrez l'histoire et les centres d'intérêts de votre région
- Epreuves ludiques et culturelles
- Départ « La Championnière » Veigné à 8h30
- * Voir règlement du rallye

✂.....

DIMANCHE 15 SEPTEMBRE

4ème

RALLYE PIQUE-NIQUE FAMILIAL*

« ENTRE INDRE ET CHER »

- Découvrez l'histoire et les centres d'intérêts de votre région
- Epreuves ludiques et culturelles
- Départ « La Championnière » Veigné à 8h30
- * Voir règlement du rallye

✂.....

BULLETIN D'INSCRIPTION

(A retourner avant le 8 septembre 2019)

Conducteur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal-Ville :

Téléphone :

N° de Permis :

Délivré à :

Immatriculation véhicule :

Assurance véhicule :

Nombre de Passagers :

PARTICIPATION : 12€ / personne

Montant total :€

Paiement : Espèces chèque

nb: les participants s'engagent à lire le règlement intérieur

Date : /.... /2019 Signature :

BULLETIN D'INSCRIPTION

(A retourner avant le 8 septembre 2019)

Conducteur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal-Ville :

Téléphone :

N° de Permis :

Délivré à :

Immatriculation véhicule :

Assurance véhicule :

Nombre de Passagers :

PARTICIPATION : 12€ / personne

Montant total :€

Paiement : Espèces chèque

nb: les participants s'engagent à lire le règlement intérieur

Date : /.... /2019 Signature :

Merci aux Membres de retourner le Bulletin dûment complété et les paiements à :
Claude Montin : 27 bis, rte des Landes de Charlemagne,
 37300, Joué les Tours. Tel : 06 64 08 26 52

Ou pour tout renseignement, de contacter

Michel Pietre : Tel: 0247533500

Alain Simar : Tel 06 62 30 30 62

Rappel : les montants versés sont au profit d'œuvres Caritatives

Merci aux Membres de retourner le Bulletin dûment complété et les paiements à :
Claude Montin : 27 bis, rte des Landes de Charlemagne,
 37300, Joué les Tours. Tel : 06 64 08 26 52

Ou pour tout renseignement, de contacter

Michel Pietre : Tel: 02 47 53 35 00

Alain Simar : Tel : 06 62 30 30 62

Rappel : les montants versés sont au profit d'œuvres Caritatives